



Délibération n° 29 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « Solidarité, personnes âgées et personnes handicapées ».

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former une commission chargée d'étudier les questions relatives à la solidarité, aux personnes âgées et aux personnes handicapées et soumises au Conseil municipal.

Cette commission sera composée d'élus et respectera la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale.

Les candidatures de Mme THALAMAS, Mme CALMES, M. DELAUZE, Mme MARCILLAC, Mme ZONCA et Mme WASSELIN sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de Mme THALAMAS ».

La candidature de Mme IRIBARNE est enregistrée et constitue la liste dénommée « liste de Mme IRIBARNE ».

Après s'être assurée que les candidatures de Mme THALAMAS, Mme CALMES, M. DELAUZE, Mme MARCILLAC, Mme ZONCA, Mme WASSELIN et Mme IRIBARNE sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

8 Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 29/2015

Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « Solidarité, personnes âgées et personnes handicapées ».

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Vote par liste :

- Liste de Mme THALAMAS : 22
- Liste de Mme IRIBARNE : 6

Au vu du respect du principe de la représentation proportionnelle, sont élus :


- **Mme THALAMAS,**
- **Mme CALMES,**
- **M. DELAUZE,**
- **Mme MARCILLAC,**
- **Mme ZONCA**
- **Mme IRIBARNE**

Conformément à ce qui précède, et après appel à candidature auprès de l'opposition, il est proposé d'adjoindre **Mme Clara GIMENEZ** à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- décide de créer une commission « aux personnes âgées et aux personnes handicapées » ;
- désigne les membres de cette commission ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 9 juin 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN